

INTRODUCTION :

En réponse aux mobilisations qui se développent sur le territoire, le Président de la République a annoncé la tenue d'un « grand débat », s'appuyant sur une « lettre aux Français » publiée le 13 janvier dernier, et devant se conclure le 15 mars.

Le CESER souhaite apporter sa contribution dans ce débat, et sollicite la contribution des organisations qui le composent.

La CGT s'est exprimée largement sur ce qu'elle pense du grand débat tel qu'il est lancé.

Le message de la « lettre aux Français » est clair : « Je vous ai écoutés mais ne comptez pas sur moi pour vous entendre. Pas de rétablissement de l'ISF, rien sur le pouvoir d'achat, les salaires, les pensions et minimas sociaux. »

Dit autrement : rien sur les légitimes revendications qui font s'exprimer la colère depuis des mois, qu'elles soient portées par la CGT, par le mouvement des gilets jaunes, ou d'autres organisations (mouvements des lycéen·ne·s, ...).

C'est pourquoi, la CGT a refusé de participer à toute réunion nationale sur ce contenu après avoir réaffirmé et rappelé ses exigences sur la nécessaire revalorisation du Smic, des salaires, pensions et minimas sociaux ; sur le rétablissement de l'ISF et une fiscalité plus juste incluant la baisse de la TVA sur les produits de première nécessité ; sur la transition écologique, sur la démocratie et citoyenneté ; sur les services publics, sur l'amélioration des conditions de travail.

La CGT affirme, en revanche, sa volonté de faire vivre le véritable débat sur les territoires, en appui des luttes qui se développent dans les lieux de travail.

C'est pourquoi elle est partie prenante des débats menés au sein du CESER des Pays de la Loire, en ce qui concerne ses champs d'intervention syndicale pour la défense des intérêts des salarié·e·s, des privé·e·s d'emplois, des retraité·e·s, pour la solidarité et la justice sociale, pour la conquête de nouveaux droits.

La présente contribution n'a pas pour ambition de viser à l'exhaustivité de ce que peut porter la CGT. Elle rappellera les principales orientations que porte la CGT, au plan national comme dans la région des Pays de la Loire, et qu'elle défend sur les lieux de travail, dans la rue, mais aussi au sein des organismes institutionnels.

THÈME : FISCALITÉ ET DÉPENSES PUBLIQUES

QUESTIONS POSÉES DANS LA LETTRE D'EMMANUEL MACRON

« Comment pourrait-on rendre notre fiscalité plus juste et plus efficace ? Quels impôts faut-il à vos yeux baisser en priorité ? Quelles sont les économies qui vous semblent prioritaires à faire ? Faut-il supprimer certains services publics qui seraient dépassés ou trop chers par rapport à leur utilité ? À l'inverse, voyez-vous des besoins nouveaux de services publics et comment les financer ? Comment mieux organiser notre pacte social ? Quels objectifs définir en priorité ? »

La fiscalité est un puissant moyen pour réduire l'injustice sociale, générer des ressources pour financer des investissements de long terme et répondre aux besoins sociaux et économiques. Elle concerne tou-te-s les citoyen-ne-s. Il est donc indispensable que son contenu réponde aux exigences de la population, à la justice sociale et à l'efficacité économique.

Pour la CGT, les impôts à baisser sont ceux qui sont les plus injustes socialement, en particulier les taxes sur la consommation, qui ne sont pas progressives, mais touchent en priorité les ménages les plus précaires, qui dépensent l'intégralité de leur revenu. La taxe carbone frappe ainsi de nombreux salarié-e-s qui sont exclu-e-s des métropoles du fait notamment du coût de l'immobilier par exemple.

La CGT n'est en revanche pas favorable à une baisse du montant total des prélèvements obligatoires. Il s'agit d'abord de mieux répartir la richesse créée par le travail, de répondre aux besoins des populations pour aujourd'hui et pour demain, au lieu de vouloir réduire de manière doctrinaire la contribution des populations les plus aisées et des entreprises.

Lorsque le Président de la République demande quels seraient les services publics qui devraient être supprimés, la CGT y voit une proposition démagogique et dangereuse alors que l'extrême droite fait son lit des territoires désertés par les services publics. Naturellement ceux-ci doivent être adaptés aux besoins et technologies d'aujourd'hui, et nombreux sont les citoyennes et citoyens qui recourent à internet pour leurs démarches administratives. Il n'en reste par moins que la présence physique des services publics est indispensable pour certaines démarches, notamment auprès des publics les plus précaires. Les alternatives proposées, au sein des MSAP (maisons des services au public) ou des commerçants ne constituent que des ersatz qui n'offrent qu'un service incomplet et au rabais. De plus, ces solutions ne sont pas toujours pérennes au regard notamment des évolutions de la vie des commerces rabais et ces solutions ne sont pas toujours pérennes dans le temps.

Plutôt que de tailler dans les services publics, la CGT considère qu'il faudrait consolider les recettes publiques et revisiter les exonérations fiscales et sociales, les aides publiques aux entreprises, dont le montant peut être évalué à au moins 200 milliards d'euros par an, soit 10 points de PIB par an.

La nature et la coordination des outils fiscaux conditionnent la construction d'un modèle social garantissant le développement économique et le progrès social pour l'ensemble des salarié·e·s. C'est pourquoi la CGT porte un certain nombre de propositions :

- **S'attaquer au maquis des niches fiscales**, dont le coût est évalué à 150 milliards d'euros par an. *Les deux tiers se concentrent sur les 10 % des particuliers les plus riches* et les entreprises, alors que leur efficacité n'est pas avérée, à l'exemple du CICE. Il faut en particulier supprimer les exonérations de cotisations sociales.
- **Lutter contre la fraude fiscale**, estimée de 80 à 100 milliards d'euros annuels. Cela permettrait de gagner au bas mot 15 milliards d'euros chaque année. Pour cela, il faut donner aux services des Finances Publiques les moyens de fonctionner, alors qu'ils sont actuellement l'une des cibles prioritaires du véritable plan social gouvernemental qui frappe les services publics, avec des effectifs en constante diminution. Il faut par ailleurs amplifier la lutte contre les paradis fiscaux et l'évasion fiscale.
- **Redonner à l'impôt sur le revenu toute sa place** en l'élargissant à tous les revenus financiers et du patrimoine, en lui redonnant une **plus grande progressivité**, en augmentant le nombre de tranches et le taux d'imposition des tranches supérieures.
- **Supprimer la TVA pour les produits de 1^{ère} nécessité** (ce qui nécessite de revoir les règlements européens fixant un taux plancher à 5 %), et **baisser le taux normal** à 15 %.
- **Rétablir l'ISF** pour taxer le stock de capital avec taux progressif.
- **Faire de l'impôt sur les sociétés un outil tourné vers l'efficacité économique.**
- **Réformer la fiscalité locale** afin de diminuer les charges des ménages à faible revenu, réduire les inégalités territoriales et rendre les entreprises responsables par rapport au territoire ; il s'agit notamment de **créer un impôt local** prenant en compte le niveau de revenu des contribuables.
- Mettre en place une véritable **taxe sur les transactions financière**.
- Donner à l'Etat et aux collectivités des **outils de financement adaptés** :
 - o au niveau local et régional :
 - création d'un **fonds pour l'emploi et le développement solidaire** des territoires dont les fonds seraient accordés et leur utilisation évaluée sous le contrôle des représentants des salariés
 - création d'un **établissement public de financement des collectivités locales et territoriales**, faisant levier sur le système bancaire régional afin d'éviter aux collectivités d'emprunter sur les marchés financiers
 - o au niveau national avec le **pôle financier public** et un rôle nouveau de la Banque de France et de la médiation du crédit
 - o au niveau européen avec une nouvelle sélectivité de la politique monétaire en faveur des investissements favorables à l'emploi, à la formation et à la recherche, et avec un financement par la BCE de dépenses publiques.
- Il faut en particulier permettre aux États d'**emprunter auprès des banques** et non des marchés financiers « qui se font du beurre sur le dos des contribuables », alors que « la Banque centrale européenne déverse des

milliers de milliards d'euros » à des taux très faibles. Cela nécessite de revoir les traités européens sur ce point. D'un point de vue plus général, ce sont tous les traités européens qui doivent être revus.

Ces mesures imposent une coordination avec les autres pays de l'Union Européenne, pour coordonner la fiscalité, sur les particuliers comme les entreprises, en particulier sur les revenus financiers, et pour revoir les réglementations européennes contraignantes en matière de fiscalité et de financement public.

La direction des Finances Publiques de Vendée a dévoilé son projet pour les trois années à venir : suppression de 100 emplois en 3 ans, maintien d'1 seul site de publicité foncière, 2 services des impôts des entreprises, 2 services des impôts des particuliers, suppression des 22 trésoreries pour ne garder que 3 « back-office », création de 2 ou 3 agences comptables, un pôle unique de contrôle fiscal est envisagé et le devenir du pôle de recouvrement spécialisé est incertain dans le cadre du projet de réseau unique de recouvrement.

Autant de mesures, qui d'une part démembrent le service public, et d'autre part, mettent à mal les capacités de recouvrement et de lutte contre la fraude fiscale !

THÈME : L'ORGANISATION DE L'ÉTAT ET LES SERVICES PUBLICS

QUESTIONS POSÉES DANS LA LETTRE D'EMMANUEL MACRON

« Y a-t-il trop d'échelons administratifs ou de niveaux de collectivités locales ? Faut-il renforcer la décentralisation et donner plus de pouvoir de décision et d'action au plus près des citoyens ?

À quels niveaux et pour quels services ? Comment voudriez-vous que l'État soit organisé et comment peut-il améliorer son action ? Faut-il revoir le fonctionnement de l'administration et comment ? Comment l'État et les collectivités locales peuvent-ils s'améliorer pour mieux répondre aux défis de nos territoires les plus en difficulté et que proposez-vous ? »

La CGT n'est pas par principe opposée à la démarche de décentralisation si celle-ci permet un développement solidaire des territoires et un traitement égal de la population. Par exemple, la gestion par la Région Pays de La Loire des TER a conduit à une fréquentation qui a plus que doublé en 20 ans. Mais encore faut-il que les collectivités locales aient l'ambition et les moyens pour reprendre les services décentralisés. Ce n'est souvent pas le cas, les transferts de compétences ne s'accompagnant pas des moyens correspondants.

De plus, la CGT reste profondément attachée à l'égalité de traitement des citoyen·nes dans l'accès aux services publics, **et considère que les transferts de l'État aux collectivités de certaines compétences essentielles (par exemple, l'éducation, qui n'est pas stricto sensu une compétence régaliennne) sont de nature à remettre gravement en cause ce principe essentiel.**

Redéfinir, repenser simplifier l'action publique dans le sens de la lisibilité, de l'efficacité et de l'efficience exige :

- La **permanence et le renforcement du service public**, outil garant des valeurs républicaines, du respect de la démocratie et de la satisfaction des besoins de la population dans l'intérêt général.
- La permanence et le renforcement d'une fonction publique de carrière répondant à un ensemble de règles déontologiques garantant le respect des droits fondamentaux des citoyen·nes.
- La **permanence et le renforcement d'un Statut des personnels**, garant des droits des fonctionnaires, justifié par la nécessité de sauvegarde de l'intérêt général et de protection du fonctionnaire de toutes formes de pressions politiques et partisans. Les réformes de structures ne doivent pas avoir d'effet négatif sur les agents et agent·es de l'État et des collectivités locales.

En Pays de la Loire, de nombreuses communes ont fusionné ces dernières années. Le département du Maine et Loire a fait l'objet d'un regroupement de communes assez spectaculaire, conduisant à des communes de grande taille : la commune de Beaupréau en Mauges commune s'étend sur 230,45 km² et 29 kilomètres d'est en ouest.

En Vendée, la fusion des communes des Sables d'Olonne, de Château d'Olonne et d'Olonne sur Mer se fait dans la douleur, plusieurs conseillers et conseillères municipaux ayant démissionné.



La CGT n'est pas par principe opposée aux fusions de communes et d'intercommunalité. **Encore faut-il que cela corresponde à un projet dans l'intérêt des citoyen·nes**, débattu démocratiquement, et non à une pression de l'État sur les financements dont pourront bénéficier les collectivités.

De plus, ces fusions ne doivent pas être le prétexte au regroupement des services dans un seul lieu, au détriment des plus petits bourgs.

La CGT a noté la promesse de l'exécutif en Pays de la Loire d'une offre de transport dans chaque commune, présence dans le pacte de ruralité. Il doit bien s'agir pour notre organisation, des communes avant fusion.

La CGT porte l'idée de rétablir la clause de compétence générale à tous les niveaux de collectivité et promouvoir la libre coopération entre collectivités autour de projets partagés.

Il faut également abandonner le « *pacte de stabilité* » et tous les dispositifs visant l'austérité budgétaire comme *CAP 22*. Il est indispensable de revaloriser les statuts et les carrières des fonctionnaires, en mettant fin au gel du point d'indice dans la fonction publique.

La CGT exige qu'il soit mis fin à la baisse des dotations aux collectivités aujourd'hui en difficulté pour leur permettre d'assurer leurs missions de service public. Les contrats imposés à l'État aux collectivités locales, leur imposant de limiter la hausse de leurs dépenses de fonctionnement, sans prendre en compte leurs besoins, est inacceptable.

Concernant les services publics, à rebours des projets du gouvernement, il faut adopter immédiatement un moratoire sur la fermeture des structures assurant une mission de service public, et tout particulièrement les hôpitaux.

Plus que des MSAP (maisons de services au public), avec des coquilles vides d'administrations, la CGT revendique la création de maisons de services publics regroupant les différents services publics d'une même collectivité, avec des personnels des différentes administrations.

Un exemple en Pays de la Loire : Fontenay le Comte

Les services publics connaissent des saignées : certains ont disparu de Fontenay, tels la Banque de France, la Direction Départementale de l'Équipement, le commissariat de police, ou EDF qui est parti à Luçon. A plus ou moins long terme la disparition de la sous-préfecture est à craindre, alors qu'actuellement des services ferment à l'image des services des cartes grises transférés à La Roche-sur-Yon.

D'autres services administratifs sont menacés. Ainsi les **Finances Publiques** (ex impôts - trésor public) voient leurs effectifs fondre. Le cadastre, le service enregistrement, ont été transférés. A court terme, les hypothèques fermeront. Les services des Finances Publiques sont ainsi passés de 100 à 70 agent-es. La trésorerie de Sainte-Hermine devrait fermer sous peu du fait d'un effectif très réduit. Le site administratif de Fontenay pourrait être « densifié » via le regroupement d'administrations. A l'inverse, d'autres bâtiments restent inutilisés suite à la fermeture des services.

Le **guichet SNCF** de Fontenay a fermé. Celui de Luçon est également menacé et il est à craindre que la SNCF mette à profit la fermeture de la voie durant les 15 mois de rénovation de la ligne La Roche-sur-Yon – La Rochelle (à partir de 2020) pour tenter de supprimer définitivement le guichet. La convention TER signée pour la période 2018-2023 entre le Conseil Régional et la SNCF prévoit **99 000 heures de fermetures de guichets sur 3 ans** en Pays de la Loire, en lien avec l'objectif de 50 % de vente dématérialisée. A terme, on risque de n'avoir en Vendée que deux guichets SNCF : La Roche et Les Sables.

Le départ des services publics emporte une double conséquence : d'une part, la **perte du service de proximité** pour les usagers, en particulier les plus fragiles qui n'ont pas un accès aisé à l'informatique, voire pas d'accès du tout à internet (12 % des Français-es au plan national en 2018); d'autre part, des conséquences en matière **d'économie résidentielle**, car les fonctionnaires sont aussi des habitant-es qui font vivre leur territoire.

Une collaboration public-privé que la CGT conteste : le pôle santé du Sud Vendée :

La Clinique Sud Vendée constitue avec le Centre Hospitalier de Fontenay-le-Comte un des premiers Pôle Public/Privé de France : le Pôle Santé Sud Vendée.

Cette collaboration effective depuis 2004 sur 3 grands principes :

- Une répartition claire des activités : la clinique assure la totalité des actes chirurgicaux et le centre hospitalier gère le service d'urgences, l'activité Mère/Enfant, la médecine, la cardiologie, la psychiatrie et le moyen et long séjour.
- Une mutualisation des moyens : de nombreux services sont communs aux deux structures assurant ainsi l'efficacité économique du montage. Les établissements se partagent ainsi l'utilisation du bloc opératoire, de la salle de surveillance post-interventionnelle, de la stérilisation centrale et de nombreux services et locaux « support ».

Dit autrement, les opérations les plus rentables vont au privé, les plus complexes et coûteuses vont au public.

Ou encore, en résumé : il s'agit de privatiser le rentable, et de socialiser ce qui ne l'est pas !

Des propositions de la CGT pour le territoire de Fontenay :

A contrario des politiques gouvernementales, il faut renforcer les services publics

Les **services publics** doivent être renforcés pour permettre à l'ensemble des populations d'y avoir accès. Le numérique ne pourra remplacer la présence humaine, faute d'accentuer la fracture déjà existante entre les populations.

Ce sont des éléments de dynamisation des territoires, par les services qu'ils procurent, mais aussi par l'économie résidentielle qu'ils génèrent.

Les **horaires d'ouverture** de services publics doivent être élargis, à condition d'avoir les effectifs suffisants pour que les conditions de travail soient acceptables par leurs salarié·e·s.

Un service public particulier : la maison d'arrêt

Alors que le gouvernement vient d'annoncer l'abandon du projet de construction d'une nouvelle prison, la CGT revendique la rénovation urgente de la maison d'arrêt de Fontenay le Comte, qui affiche des taux de surpopulation parmi les plus élevés de France.

Voir <https://www.lanouvellerepublique.fr/deux-sevres/fontenay-le-comte-pas-de-nouvelle-prison>

Il en va de la dignité humaine.

Au-delà de cette rénovation, l'attribution de moyens permettant d'accélérer le rythme des décisions de justice (un grand nombre des détenus des maisons d'arrêt sont en attente de jugement), et le développement de peines alternatives facilitant la réinsertion, doivent être mis en place.

Des services sanitaires et sociaux à améliorer

La présence de médecins doit pouvoir être assurée auprès des populations. La **télé médecine**, qui peut avoir son utilité, ne peut pas toutefois remplacer une consultation physique. Par ailleurs, le niveau technologique de la télé médecine est

inégal et mal préparé dans certains domaines. Certaines régions sont insuffisamment dotées en haut débit tandis que certains établissements de santé peinent encore à moderniser leurs propres systèmes d'information. Il en va de même de la sécurisation des données informatisées, mal garantie dans de nombreux systèmes locaux.

L'installation de **médecins salariés** des collectivités doit être privilégiée à des maisons de santé qui consistent à financer des locaux pour les praticiens libéraux.

Elle correspond souvent aux souhaits des jeunes médecins qui aspirent à un statut salarié et un temps de travail mieux contrôlé, tout en assurant au public un tarif de consultation limité.

Le territoire manque de lieux d'accueil pour les personnes âgées dépendantes. Les **EHPAD** doivent être accessibles à toutes celles et tous ceux qui en ont besoin, à des tarifs abordables. Pour les personnes hébergées, et malgré le professionnalisme des équipes, le manque d'effectif nuit aux conditions de travail des salarié-e-s et à la qualité des soins.

Le problème de l'accueil des personnes âgées est accentué dans le territoire du Sud Vendée, dont la population est vieillissante. De plus, le manque de place conduit à faire reposer l'aide sur les proches, et en particulier les femmes comme l'a montré l'étude sur l'égalité femme-homme présenté au Conseil Régional à la session d'octobre 2018. L'âge de départ à la retraite reculant, beaucoup de femmes sont donc conduites, après avoir sacrifié une partie de leur carrière professionnelle pour l'éducation des enfants, à devoir cumuler une activité professionnelle et le soin aux ascendants.

Les personnes âgées qui ne peuvent plus conduire sont confrontées à des risques d'isolement. Des transports bénévoles de personnes âgées se mettent en place. On peut se féliciter de l'investissement citoyen, mais lorsque cela revient à remplacer des salarié-e-s, cela n'est pas acceptable pour la CGT qui revendique le développement des transports publics.

A l'inverse de la logique du pôle hospitalier privé public, la CGT revendique un grand service public de santé et de l'action sociale, **regroupant toutes les structures, avec des personnels œuvrant à la réponse des besoins, au sens de la définition globale de l'OMS**. Elle propose d'étudier la piste d'une rémunération contractualisée des établissements et activités, sur la base d'objectifs de santé publique et non plus d'objectifs financiers.

La convention TER signée entre la SNCF et la Région des Pays de la Loire prévoit pour la période 2018-2021 99 000 heures de fermetures de guichet. La mise en place de cette mesure génère la colère des populations concernées.

La CGT est aux côtés des usagers et usagères et réclame une revoyure de la convention.



La CGT fait toujours campagne contre la fermeture des guichets à Chalonnes sur Loire. Plus de 1 000 signatures sur la pétition pour la préservation des services ont d'ores et déjà été recueillies. 70 participants ont participé à un débat public le 8 février organisé par la CGT dont des usagers et acteurs politiques et économiques. La mobilisation montre l'importance d'un service public SNCF comme élément incontournable de la vie et d'attractivité d'un territoire.



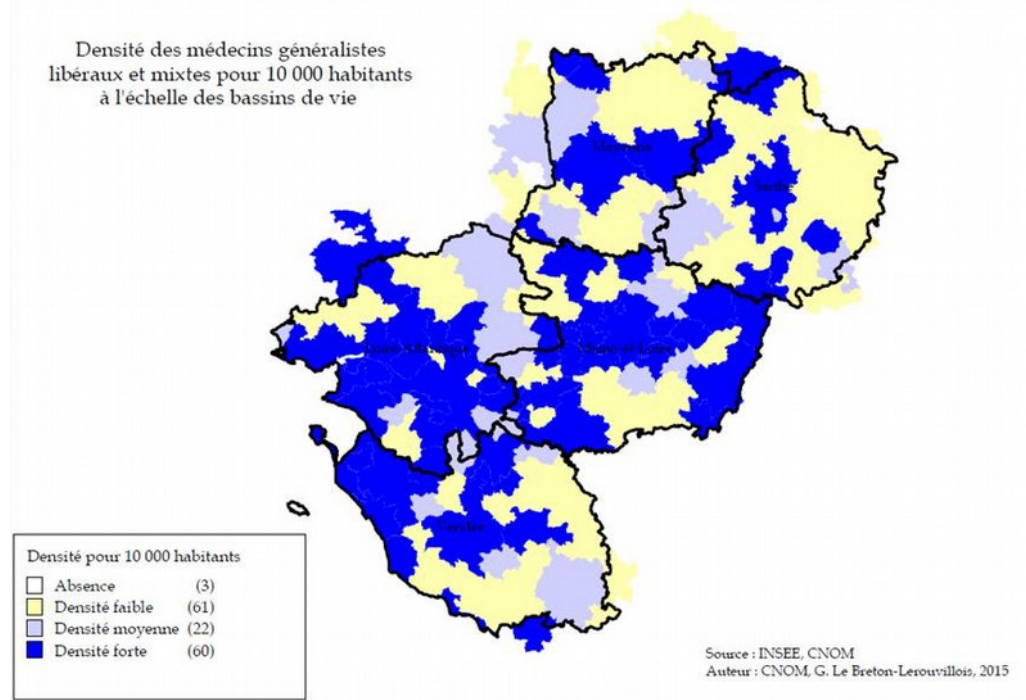
Les centres de formation Afp, basés dans la préfecture de la Sarthe et en Mayenne sont condamnés à fermer leurs portes. Un immense gâchis pour les salarié-e-s et stagiaires qui dénoncent la marchandisation du secteur et les volontés politiques. La CGT exige le maintien de ce centre de formation. Elle pointe la responsabilité du Conseil Régional dans le sens où de plus en plus de formation sont confiées à des organismes privés au détriment des AFPA qui ont pourtant des résultats probants.

Les Pays de la Loire sont marqués par un fort taux de temps partiel féminin. Cela renvoie à la qualité de l'emploi, mais aussi aux modes de gardes d'enfants souvent défectueux.

La CGT revendique sur l'ensemble du territoire régional un service public de la petite enfance pour un accueil diversifié, comprenant des équipements collectifs et des services individuels adaptés aux horaires de travail des parents et aux rythmes de vie des enfants. Les rythmes éducatifs doivent permettre une meilleure prise en compte des rythmes de vie des enfants. Beaucoup plus de moyens, tant humains que financiers, doivent y être consacrés.

Les fermetures de bureaux de postes, les diminutions d'accueil dans les Caf, les fermetures d'accès à des services rendus en Préfecture en Mayenne participent à la désertification des territoires ruraux.

Les problématiques d'accès à la santé touchent plus particulièrement les territoires périphériques en Pays de la Loire :



La CGT revendique en matière de santé :

- Un service public de la santé et de l'action sociale de qualité et de proximité,
- Le développement d'une autre organisation du système de santé porté par une approche globale de réponse aux besoins de la population,
- Une véritable démocratie pour que salarié·e·s et usagers participent à la définition des orientations stratégiques,
- La préservation et le développement des centres de santé,
- la reconstruction d'un maillage hospitalier cohérent,
- La création d'un grand service public de l'aide à l'autonomie en établissements comme à domicile avec du personnel formé, qualifié, correctement rémunéré, permettrait une offre globale et une coordination des acteurs intervenant dans le domaine médical, médico-social et social.

La recherche et la production pharmaceutique doivent échapper à la logique marchande et relever du contrôle social afin de satisfaire les besoins en santé et d'empêcher les conflits d'intérêts. La question de la nationalisation de l'industrie pharmaceutique doit être posée.



Pré en Pail, au nord de la Mayenne

La CGT a des propositions pour des services publics du 21^{ème} siècle répondant aux enjeux cités ci-dessus.

THÈME : LA DÉMOCRATIE ET LA CITOYENNETÉ

QUESTIONS POSÉES DANS LA LETTRE D'EMMANUEL MACRON

« Faut-il reconnaître le vote blanc ? Faut-il rendre le vote obligatoire ? Quelle est la bonne dose de proportionnelle aux élections législatives pour une représentation plus juste de tous les projets politiques ? Faut-il, et dans quelles proportions, limiter le nombre de parlementaires ou autres catégories d'élus ? Quel rôle nos assemblées, dont le Sénat et le Conseil économique, social et environnemental doivent-elles jouer pour représenter nos territoires et la société civile ? Faut-il les transformer et comment ? Quelles évolutions souhaitez-vous pour rendre la participation citoyenne plus active, la démocratie plus participative ? Faut-il associer davantage et directement des citoyens non élus, par exemple tirés au sort, à la décision publique ? Faut-il accroître le recours aux référendums et qui doit en avoir l'initiative ? »

« Que proposez-vous pour améliorer l'intégration dans notre nation ? En matière d'immigration, une fois nos obligations d'asile remplies, souhaitez-vous que nous puissions nous fixer des objectifs annuels définis par le Parlement ? Que proposez-vous afin de répondre à ce défi qui va durer ? »

« Comment renforcer les principes de la laïcité française, dans le rapport entre l'État et les religions de notre pays ? Comment garantir le respect par tous de la compréhension réciproque et des valeurs intangibles de la République ? »

La CGT regrette le clin d'œil affirmé du Président de la République aux électeurs et électrices du Rassemblement National, qui induit la confusion et risque de conduire au renforcement de l'extrême droite.

La CGT rappelle que les migrant·e·s arrivé·e·s dans notre pays au risque de leur vie, sont d'abord des victimes des inégalités dont nos sociétés capitalistes sont les premières responsables.

Une fois arrivé·e·s en France, les migrant·e·s sont rejeté·e·s, souvent condamné·e·s à la clandestinité et à des conditions de vie indignes.

La CGT rappelle l'article 25 de la déclaration universelle des Droits de l'Homme :
« toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ... »

La CGT revendique en particulier :

- L'égalité de traitement entre salarié-e-s et l'application du droit du travail français pour tous-tes les salarié-e-s qui travaillent en France.
- La reconnaissance du travail et la régularisation administrative des travailleur-euses sans papiers surexploité-e-s parce que sans droits.
- La régularisation aux normes sociales françaises des emplois occupés par les migrant-e-s, ce qui passe en particulier par un processus de sortie du travail non déclaré par les employeurs ; ce qui implique de développer le contrôle.
- Qu'ils aient ou non l'autorisation de séjour et de travail, ce qui importe, c'est qu'ils travaillent et vivent ici.

La CGT exige la ratification par la France des textes internationaux concernant les travailleur-euses migrant-e-s, notamment la convention internationale de l'ONU sur la protection des droits de tous les travailleur-euses migrant-e-s et des membres de leur famille (18 décembre 1990) et la convention 143 de l'OIT portant sur les travailleur-euses migrant-e-s (Convention 143 du 24 juin 1975).

En Pays de la Loire, durant l'été 2018 à Nantes, la CGT, au sein de l'intersyndicale 44 (CFDT CGT FSU UNSA et Solidaires) et avec de nombreuses associations (Collectif pour la création de maisons d'accueil pour tous, Collectif des hébergeurs solidaires Nantes et alentours, Collectif urgence jeunes 44, Collectif des sans papiers, Collectif soutien migrants Nantes, ASAMLA, ATD Quart Monde, CIMADE, CSF, DAL, EMMAUS Nantes, GASPROM, GREF, LDH, LOGIS SAINT JEAN, MRAP, MEDECINS DU MONDE, RESF), a soutenu les demandeurs d'asile sans logement.



Des migrant-e-s sans logement (Nantes, été 2018) défendu-e-s avec d'autres associations par la CGT.

La CGT défend la laïcité, notamment au sein du système éducatif. Toutefois, la laïcité est là pour protéger, non pour exclure.

La laïcité s'exerce dans la « **sphère de l'autorité publique** », qui comprend l'État, les collectivités locales, les services publics. C'est là et là seulement que s'applique le principe de laïcité, à savoir l'obligation de neutralité religieuse et d'égalité de traitement des citoyen-nes (ou usagers). C'est pourquoi le port de signes religieux par les agents publics ou les élus dans l'exercice de leurs fonctions est interdit. Les

usagers du service public ne sont pas soumis à ces obligations. On observe trop souvent une injonction à la laïcité envers certaines religions minoritaires de la part même de ceux qui invoquent les racines culturelles de notre région pour imposer leurs convictions.

C'est ainsi que le Conseil Régional a installé une crèche catholique dans les locaux de l'abbaye de Fontevraud. La CGT regrette et dénonce cette provocation.

La CGT est particulièrement attachée à la démocratie sociale.

Inclus dans la Constitution française, ce principe doit devenir effectif pour tou-tes les salarié·e·s quels que soient leur contrat de travail et la taille de leur entreprise.

La négociation collective doit avoir pour objectif l'amélioration de la situation des salarié·e·s, dans le respect de l'ordre public social, de la hiérarchie des normes et en respectant le principe de faveur.

La représentativité des syndicats à tous les niveaux doit être maîtrisée par les salarié·e·s (entreprise, établissement, branche, groupe, interprofessionnel, territoire...) et résulter des élections professionnelles.

L'ensemble des organisations syndicales représentatives doit disposer des moyens nécessaires pour défendre les personnels, qu'elles soient ou pas signataires des accords d'entreprise.

La CGT rappelle le droit et la liberté de se syndiquer, revendiquer et négocier pour tou-tes les salarié·e·s sans discrimination. Ce droit n'est pas toujours garanti de fait, notamment dans les très petites entreprises.

La CGT exige le renforcement des droits des salariés avec notamment la mise en place de droits interprofessionnels permettant aux organisations syndicales d'être présentes dans tous les lieux de concertations et/ou décisions auxquelles elles sont conviées.

Enfin, la démocratie est indissociable du droit à l'information et à la culture et aux loisirs.

En Pays de la Loire, la CGT, deuxième organisation syndicale en matière de représentativité, siège dans les différentes instances de défense des personnels, au niveau professionnel et interprofessionnel.

Elle constitue la première organisation des salarié·e·s des TPE.

Elle siège dans plusieurs conseils de développement et au CESER, où elle est représentée par 9 conseillers et conseillères, dont deux vice-président·e·s.

Attachée à la représentativité, la CGT considère que les organisations syndicales ont un rôle particulier à jouer. On ne peut pas mettre des citoyen·nes tiré·e·s au sort, des associations de quartier, ... à égalité avec une organisation plus que centenaire forte de **33.500 adhérent·es** sur la région, ayant recueilli les voix d'un nombre très significatif de salarié.es lors des différents scrutins professionnels.

THÈME : LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

QUESTIONS POSÉES DANS LA LETTRE D'EMMANUEL MACRON

« Comment finance-t-on la transition écologique : par l'impôt, par les taxes, et qui doit être concerné en priorité ? Comment rend-on les solutions concrètes accessibles à tous, par exemple pour remplacer sa vieille chaudière ou sa vieille voiture ? Quelles sont les solutions les plus simples et les plus supportables sur un plan financier ? Quelles sont les solutions pour se déplacer, se loger, se chauffer, se nourrir qui doivent être conçues plutôt au niveau local que national ? Quelles propositions concrètes feriez-vous pour accélérer notre transition environnementale ? Comment devons-nous garantir scientifiquement les choix que nous devons faire à cet égard ? Comment faire partager ces choix à l'échelon européen et international pour que nos producteurs ne soient pas pénalisés par rapport à leurs concurrents étrangers ? »

La CGT porte l'idée d'un **développement humain durable**, qui suppose de rompre avec les politiques économiques actuelles qui sont en échec, et d'aller vers un autre type de croissance fondée sur des modalités de production et une exploitation des richesses plus équitables, en anticipant les transitions nécessaires, de manière à ce qu'elles ne portent pas préjudice aux salarié·e·s et à leurs familles.

L'action publique doit concourir à cet objectif.

La fiscalité « environnementale » doit être juste et s'inscrire dans le cadre d'une réforme globale et cohérente de la fiscalité. Elle doit permettre de faire contribuer davantage ceux-celles qui ont le plus de moyens et donc être basée sur la progressivité. Cela passe par un **allègement global des taxes indirectes** qui pèsent plus lourdement sur les plus modestes.

La taxe carbone, dans sa version actuelle, pèse particulièrement sur les ménages modestes. Elle apparaît comme une fiscalité de rendement s'inscrivant dans une logique globale de restructuration des prélèvements obligatoires. Dès le départ les promoteurs de la taxe carbone y ont vu l'occasion de faire financer les cadeaux aux entreprises par les salarié.es.

Comme par hasard, l'augmentation pluriannuelle de la taxe carbone prévue dans le budget 2019 s'accompagne parallèlement de plus de 42 milliards d'euros de cadeaux aux entreprises pour 2019. En plus d'être injuste, cette politique sera inefficace en ne permettant pas le changement de modèle industriel.

C'est pourquoi la CGT propose de sortir la composante carbone de la fiscalité.

De plus, la France ne peut se contenter de taxer les comportements à caractère anti-écologique et doit débloquer des financements importants pour accompagner la transition vers un monde plus durable. C'est ainsi, et donc en s'appuyant sur une fiscalité progressive, que l'État pourra permettre aux citoyen·nes d'adopter un comportement plus respectueux de l'environnement.

Au plan international, une **taxe sur les transactions financières**, dont le produit serait affecté en partie à la lutte contre le changement climatique et plus

particulièrement à une transition juste et un travail décent, doit être défendue par la France.

Il n'y aura pas de transition juste et efficace sans une politique industrielle, sans des normes strictement respectées, sans une mobilisation de l'épargne populaire pour des logements de qualité.

Le secteur des transports est responsable de 38 % des émissions de CO2 en France. Cette part ne cesse de s'accroître, alors que les autres secteurs ont eux fait des efforts notables. Le nombre de voitures particulières en circulation a ainsi bondi de 40 % entre 1990 et 2017 et le nombre de poids lourds de 6 %.

En Pays de la Loire, les ménages sont plus équipés en voitures que la moyenne nationale des ménages.

Il faut mettre en cohérence les besoins de déplacement des personnes, d'acheminement des marchandises, et l'organisation du système du transport. Celle-ci doit être compatible avec le développement humain durable. Cela implique une maîtrise publique comme outil de régulation et contrôle.

Une politique nationale des transports doit assurer un aménagement du territoire et un développement économique équilibrés et répondre aux besoins de tous ordres. Elle doit être pensée en cohérence avec la politique industrielle, l'emploi, le cadre de vie et l'urbanisme.

C'est aussi un levier majeur pour lutter contre le réchauffement climatique et les inégalités économiques, territoriales et sociales. **La CGT plaide donc pour une tarification sociale des transports en commun.**

Il ne s'agit pas d'exclure un mode de transport, mais de travailler à améliorer le mix dans une **approche multimodale** pour limiter les émissions de CO2. Il faut pour cela redonner toute sa place au transport ferroviaire, fluvial et maritime (en confortant et diversifiant l'activité du Grand Port Maritime), y compris pour le fret.

La **réunification du système ferroviaire** et le développement du service public SNCF, tant sur le Fret que Voyageurs, sont deux éléments indispensables pour répondre aux enjeux de demain en matière de transport dans une logique de complémentarité s'opposant aux logiques d'ouverture à la concurrence.

En Pays de la Loire, la CGT porte notamment le projet de relance de la voie ferrée centre Europe Atlantique, avec l'électrification du tronçon **Nevers Chagny**, la construction de la virgule de Savenay pour faciliter la desserte de l'hinterland du Grand Port maritime.

Il faut également améliorer l'axe **Saint-Nazaire – Nantes – Angers – Sablé**, qui menace de saturation ou est saturé en plusieurs points (par exemple la gare d'Angers, le tunnel de Chantenay)

Il s'agit aussi, pour ce qui concerne la mobilité, de faciliter les déplacements du quotidien de tous les Ligériens et Ligériennes, domicile-travail ou de loisirs et pas seulement les déplacements massifiés entre métropoles comme le recommande le

funeste rapport Spinetta.

Des lignes ferroviaires doivent être modernisées d'urgence : **Caen Le Mans Tours**, Châteaubriant Retiers, **La Roche-sur-Yon la Rochelle** vers Bordeaux (sur deux voies).



De même, la CGT porte dans le cadre du projet LNOBPL l'amélioration de la desserte Rennes-Nantes en n'excluant aucune possibilité. Le scénario d'une nouvelle infrastructure entre ces deux villes présente l'avantage de libérer de la capacité ferroviaire sur le réseau existant.

La CGT conteste les projets d'ouverture à la concurrence, qu'il s'agisse des TER, sur lesquels la Région se lance avant l'obligation légale, ou des trains d'équilibre du territoire Nantes-Bordeaux et Nantes – Lyon. Les salarié.es du train, et les usager.ères n'ont absolument rien à y gagner.

En matière d'énergie, la CGT porte une politique énergétique garantissant à toutes et tous un droit pour l'accès aux besoins fondamentaux. Cette politique énergétique doit tenir compte de la préservation de l'environnement et des ressources planétaires.

L'énergie est un produit de première nécessité, des tarifs doivent être adaptés aux moyens des usagers, un accès minimum doit être garanti et financé par la solidarité. L'accès à l'énergie doit être garanti sur l'ensemble du territoire pour répondre aux besoins des populations (individuels et collectifs) et de la production (industries et services).

En Pays de la Loire, un quart des habitant·es est victime de précarité énergétique.

La CGT propose de donner aux citoyen·nes et aux salarié·e·s la maîtrise de ce secteur en créant un pôle public de l'énergie qui vise à exclure tout coût du capital dans ce champ.

Les Pays de la Loire sont actuellement déficitaires en matière de production énergétique. Ils disposent sur leur territoire de **la plus importante centrale à charbon de France, à Cordemais**.

Outre le développement des énergies renouvelables, en particulier des éoliennes en mer, la CGT soutien le projet de reconversion de la centrale de Cordemais vers la

biomasse, avec le projet Ecocombust, et à plus long terme la valorisation du CO2 émis via le projet Caméléon porté par les salarié.es.

La centrale doit pouvoir continuer à fonctionner au-delà de 2022, le temps de sa reconversion totale vers l'après-charbon. L'outil industriel, les emplois doivent être préservés.



Par ailleurs, la transition écologique ne se fera pas au seul niveau national. En particulier, la CGT considère qu'il est indispensable, y compris pour des raisons environnementales de **réindustrialiser le territoire national**. Il faut donc une politique industrielle favorisant les circuits courts, une politique industrielle relocalisée conjuguant enjeux sociaux et environnementaux.

CONCLUSION

Les termes de la lettre aux Français sont très restrictifs. Ils occultent les questions relatives aux droits des salarié.es et aux conditions de travail, pourtant bien présentes dans les mouvements sociaux en cours. La CGT rappelle ici un certain nombre de ses exigences dans ce domaine :

- augmenter le **Smic à 1 800 € brut**,
- revaloriser les grilles de salaire et augmenter le point d'indice de la fonction publique,
- obtenir **l'égalité salariale** entre les femmes et les hommes,
- rétablir le droit à la **retraite à 60 ans** avec un taux de remplacement au minimum 75 % et en aucun cas inférieur à 1 200 € net,
- augmenter tous les minimas sociaux et des indemnités chômage,
- reconquérir une Sécurité sociale du xxi^e siècle, couvrant l'ensemble des besoins : la CGT porte en particulier l'idée d'un **nouveau statut du travail salarié** : il s'agit de droits individuels, attachés à la personne de la, du salarié.e qui ont besoin, pour être opérationnels, de s'appuyer sur un corps de garanties interprofessionnelles élevé. Ils constituent un socle commun de droits interprofessionnels, base de la construction de tout statut et convention

collective, dans le respect de la hiérarchie des normes et du principe de faveur.

C'est bien en s'appuyant sur le travail, créateur de richesses, qu'on pourra répondre aux besoins des populations.

Angers, le 27 février 2019

Le comité régional CGT Pays de la Loire